

Interactions UTC

1. [Interactions, le Magazine des Technologies Emergentes](#)
2. [Thématiques](#)
3. [Entreprenariat](#)
4. Création du 1er pôle technologique de France

Création du 1er pôle technologique de France

L'UTC et l'Université Pierre et Marie Curie (UPMC) opèrent un rapprochement stratégique dans les domaines de la formation, de la recherche, de la valorisation et des transferts de technologie. L'UTC devient également membre associé du PRES Sorbonne Universités.

05 Dec 2010



Renforcer son potentiel d'innovation et améliorer sa visibilité, notamment internationale, est un enjeu majeur soulevé par la restructuration actuelle de l'enseignement supérieur et de la recherche, et la création des campus d'avenir. « C'est dans ce contexte que l'UTC et l'UPMC se rapprochent, dans le cadre de leurs politiques scientifiques respectives, pour constituer le premier pôle universitaire technologique de France en ingénierie au sein du PRES Sorbonne Universités » indique Jean-Charles Pomerol, président de l'UPMC.

Créer des passerelles entre formation et recherche

Cette coopération d'abord pédagogique, basée sur des actions de formation par la recherche, amènera la création de doubles cursus, notamment au niveau du doctorat (bac+8). « En France, la technologie est d'abord portée par les grandes écoles qui certes, forment des ingénieurs, mais ne développent pas suffisamment de recherche, ni ne font suffisamment soutenir de thèses. À l'instar des *comprehensive universities*, à la fois globales et pluridisciplinaires, comme peut l'être le Massachusetts Institute of Technology (MIT), nous souhaitons avec l'UTC développer des masters d'ingénierie associés à des doctorats » souligne le président de l'UPMC. Un choix élargi et adapté en spécialités de master sera ainsi proposé aux étudiants. Les étudiants en licence à l'UPMC pourront rejoindre l'UTC en master afin d'étudier les biotechnologies, la chimie verte, les agro-ressources ou encore le génie des procédés... « Les étudiants de l'UTC pourront étudier, quant à eux, le génie énergétique en master à l'UPMC ou approfondir les mathématiques et l'informatique » explique Pierre Charreyron, président de l'UTC.

Faire collaborer les deux premiers collegia d'ingénierie CNRS

L'UTC et le CNRS s'associaient en 2009 dans la création du 1er Collegium UTC/ CNRS INSIS. L'objectif d'un tel rapprochement était alors de créer une dynamique scientifique, en prise sur la

formation, la recherche et l'innovation industrielle. Ce partenariat s'inscrivait dans une démarche commune des deux institutions pour développer leurs partenariats, renforcer leur recherche technologique et accroître leur visibilité. Les deux Collegia d'ingénierie CNRS portés par l'UTC et l'UPMC, véritables programmes scientifiques au service de l'interdisciplinarité et uniques à l'échelle du territoire français, développeront donc aujourd'hui des synergies en matière de recherche, d'enseignement et d'innovation. « Un collegium d'ingénierie entre l'UPMC et le CNRS (Sorbonne Tech) est également en cours de construction, poursuit Jean-Charles Pomerol. Nous visons par ce partenariat avec l'UTC, qui a déjà son propre collegium avec le CNRS, au rapprochement et à la complémentarité des deux collegia ». Deux journées thématiques autour des problématiques de robotique automatique et de réacteurs biologiques pourraient bientôt initier cette coopération de recherche, même si, comme l'indique le président de l'UTC, « aucun thème n'est encore défini. L'idée est d'abord de faire se rencontrer nos équipes de recherche, pour pouvoir ensuite envisager des montages de projets communs, notamment européens ».

Développer communément des actions de valorisation

Les deux établissements réfléchissent aussi à la mise en place d'un Institut Carnot commun. Les universités pourraient ainsi promouvoir et développer conjointement la valorisation des résultats de recherche de leurs laboratoires et le transfert de technologie. Chacune d'entre elle pourra faire appel aux services compétents de l'autre, pour répondre aux appels à projets ou assurer le montage de dossiers en matière de gestion de portefeuilles de brevets, logiciels ou marques. Ces échanges d'expertises interviendront au travers d'une Société d'Accélération du Transfert de Technologie (SATT) de fonds d'amorçage pour dynamiser les projets innovants issus du centre d'innovation UTC. La convention vise enfin à répondre ensemble à des appels d'offres nationaux et internationaux.